

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers –Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 563 144 DT, y compris des sommes capitalisables de 28 273 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2012, l'actif net du FCP Axis Actions Dynamique a été employé en des actions émises par Monoprix à hauteur de 10,05%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi 2001-83 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

- Au cours de l'exercice 2012, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, parts d'OPCVM et bons du Trésor à des taux se situant en dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		3 704 580	4 949 293
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	2 970 225	3 692 877
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	734 355	1 256 416
AC2- Placements monétaires et disponibilités		960 553	1 269 040
a- Placements monétaires	4.3	492 415	-
b- Disponibilités		468 138	1 269 040
AC3- Créances d'exploitation		8	8
TOTAL ACTIF		4 665 141	6 218 341
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		95 591	23 147
PA2- Autres créditeurs divers		6 406	6 967
TOTAL PASSIF		101 997	30 114
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.4	4 534 871	6 056 042
CP2- Sommes Capitalisables		28 273	132 185
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		95 693	121 680
b - Sommes capitalisables de l'exercice		-67 420	10 505
ACTIF NET		4 563 144	6 188 227
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 665 141	6 218 341

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11	
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.5	114 086	200 208
	a. Dividendes		79 224	133 329
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 862	66 879
PR2-	Revenus des placements monétaires		25 916	7 047
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		140 002	207 255
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6	-213 385	-177 256
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-73 383	29 999
CH2-	Autres charges	4.7	-12 158	-15 349
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-85 541	14 650
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		18 121	-4 145
	SOMMES CAPITALISABLES		-67 420	10 505
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-18 121	4 145
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-445 826	-569 819
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		683 842	210 891
	Frais de négociation		-18 190	-17 517
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		134 285	-361 795

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	134 285	-361 795
a- Résultat d'exploitation	-85 541	14 650
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-445 826	-569 819
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	683 842	210 891
d- Frais de négociation	-18 190	-17 517
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 759 368	-5 226 399
a / Souscriptions	298 222	823 634
Capital	272 377	868 148
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	21 664	-61 910
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	4 181	17 396
b / Rachats	-2 057 590	-6 050 033
Capital	-1 944 218	-6 281 307
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-95 374	316 039
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-22 552	-128 918
Droits de sortie	4 554	44 152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 625 083	-5 588 194
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	6 188 227	11 776 421
en fin de période	4 563 144	6 188 227
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	38 198	71 906
en fin de période	27 653	38 198
VALEUR LIQUIDATIVE	165,014	162,004
TAUX DE RENDEMENT	1,86%	-1,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2012

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION. L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-12 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2012 à 2 970 225 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-12	% Actif net
Actions cotées				
Cote Continu				
ADWYA	18 585	123 890	147 955	3,24%
AIR LIQUIDE	784	308 142	294 000	6,44%
AMEN B.	1 724	70 808	59 464	1,30%
ASSAD	29 232	315 026	252 068	5,52%
BT	19 325	211 756	230 741	5,06%
CIMENTS BIZERTE	30 000	271 631	199 230	4,37%
ESSOUKNA	5 961	64 653	62 191	1,36%
MAGASIN GENERAL	1 640	184 586	281 064	6,16%
MONOPRIX	16 956	300 099	458 592	10,05%
PGH	3 004	24 332	19 871	0,44%
SFBT	7 752	82 631	98 691	2,16%
SOMOCER	44 950	119 251	112 060	2,46%
SOPAT	30 000	124 700	85 200	1,87%
SOTUVER	5 379	41 972	44 447	0,97%
T. LEASING	2 436	61 502	54 793	1,20%
TELNET	15 000	134 250	100 305	2,20%
TPR	65 619	311 594	334 132	7,32%
UBCI	2 055	99 233	74 001	1,62%
UIB	2 913	53 418	52 049	1,14%
Total cote continu	303 315	2 903 474	2 960 854	64,88%
Cote Fixing				
TUNINVEST	248	2 403	2 146	0,05%
UBCI NS 2012	128	6 075	4 504	0,10%
SOMOCER DA 2012	44 950	2 650	2 697	0,06%
TLG DS 2012	2 436	834	24	0,00%
Total cote fixing	47 762	11 962	9 371	0,21%
Total	351 077	2 915 436	2 970 225	65,09%

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 734 355 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-12	% actif net
Bons du trésor assimilables			
BTA_5.5_03/2019	204 200	210 562	4,61%
BTA_5.5_03/2019	507 250	523 793	11,48%
TOTAL	711 450	734 355	16,09%

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 492 415 DT et correspond aux placements en bons du trésor cessibles. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-12	% actif net
BTC_19 Mars 20113_4,13%	479 588	492 415	10,79%
TOTAL	479 588	492 415	10,79%

4.4- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -1 625 083 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 521 171
Variation de la part Revenu	-103 912
Variation de l'Actif Net	-1 625 083

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2012

Montant:	6 056 042
Nombre de titres :	38 198
Nombre de porteurs de parts :	47

Souscriptions réalisées

Montant:	272 377
Nombre de titres émis :	1 718
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	6

Rachats effectués

Montant:	1 944 218
Nombre de titres rachetés :	12 263
Nombre de porteurs de parts sortants :	15

Capital au 31-12-2012

Montant:(*)	4 384 201 *
Nombre de titres :	27 653
Nombre de porteurs de parts :	38

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	4 384 201
Plus ou moins values potentielles sur titres	-445 826
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	683 842
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-73 710
Frais de négociation	-18 190
Droits de sortie	4 554
Capital au 31-12-2012	4 534 871

4.5- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des actions	79 224	133 329
Revenus des BTA	34 862	66 879
Total	114 086	200 208

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 213 385 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du Dépositaire	11 290	29 033
Rémunération du Gestionnaire	126 094	148 223
Rémunération Variable du Gestionnaire	76 001	-
Total	213 385	177 256

4.7- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 12 158 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération CAC	5 700	7 070
Redevance CMF	6 092	7 160
Frais divers bancaires	240	1 119
Charges diverses	126	-
Total	12 158	15 349

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2012	2011
Revenus des placements	5,063	5,426
Charges de gestion des placements	-7,717	-4,640
Revenu net des placements	-2,654	0,785
Autres charges	-0,44	-0,402
Résultat d'exploitation	-3,094	0,384
Régularisation du résultat d'exploitation	0,655	-0,109
Sommes capitalisables de l'exercice	-2,439	0,275
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres	-16,122	-14,918
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	24,729	5,521
Frais de négociation	-0,658	-0,459
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-2,666	6,653
Droits de sortie	0,166	1,156
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	5,449	-2,046
Résultat net de l'exercice	4,856	-9,472
Valeur Liquidative	165,014	162,004

Ratios de gestion des placements	2012	2011
Charges / actif net moyen	-3,50%	-2,49%
Autres charges / actif net moyen	-0,20%	-0,22%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-1,11%	0,15%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :
 -
 - Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

- La rémunération de FCP AXIS Gestion au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2012 s'élève à 126 094 DT TTC. La rémunération variable s'élève à 76 001 DT TTC.

-

- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 18 190 au titre de l'exercice 2012.